Association « Les Barjos du Tango »
70, Grande rue
72 000 Le Mans

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 10 septembre 2015

Le 10 septembre 2015 à 19h00, les membres du Conseil d'Administration de l'Association « Les Barjos du Tango », se sont réunis à la Maison de Quartier Pierre Guédou, impasse Floréal au Mans.

Etaient présents : Anne-Marie, Audrey, Claudine, Ghislaine, Francis, Pierre, et Florent.
Etaient absents : Matthieu (excusé) et Michel (excusé).

Le Conseil d'Administration revient à l'échelonnement des paiements par chèques tel qu'il est indiqué en annexe du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin dernier, à savoir :

- octobre 2015 et janvier 2016 pour les paiements en deux fois ;
- octobre 2015, janvier 2016 et avril 2016 pour les règlements en trois fois.

Audrey se mettra en relation avec Sandra Messina et Ricardo Calvo pour les réservations de leurs billets de train pour leurs déplacements au Mans. Elle se rapprochera d'Alain Deneu qui se chargeait de cette tâche la saison passée.
Florent transmettra l'adresse mail de Sandra à Audrey, ainsi que le calendrier de la saison 2015-2016 indiquant les 12 dates des cours avec les Maestros.

Francis, en tant que président, et Claudine, en tant que trésorière, sont désignés pour avoir accès au chéquier et aux comptes de l'association. Florent transmettra au Crédit Mutuel (agence de la place des Comtes du Mans, au Mans) le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin dernier et effectuera les démarches nécessaires pour la mise en place de ces changements.

Comme annoncé lors de l'AG du 25 juin dernier, les milongas organisées par « Les Barjos du Tango » deviennent payantes, à l'exception des soirées dansantes du vendredi soir, à la salle Jules Ferry, qui n'engendrent aucun surcoût pour l'association.
La gratuité sera également appliquée aux personnes participant à au moins un cours lors des week-end dédiés au tango argentin pour les milongas de stage.
Le tarif de l'entrée des milongas du samedi (pour lesquelles l'association loue ponctuellement une salle), est fixé à 3 euros pour les « Barjos du Tango » et à 5 euros pour les non adhérents.
Les milongas avec orchestre feront l'objet d'un tarif différencié, compte tenu de l'importance des frais engagés par l'association.
Les pratiques libres restent, quant à elles, gratuites.

Un groupe de réflexion pour l'organisation des 20 ans des « Barjos du Tango » (fin mai 2016) est créé. Il est composé d'Audrey, de Francis et de Pierre, pour le CA, et sera ouvert aux membres de l'association. Florent lancera un appel à candidatures par mail à l'ensemble des adhérents.

La question des DJ pour l'animation des milongas est posée. Il est proposé à Alain Deneu et à Francis de s'occuper de contacter et de proposer le choix des DJ au CA pour compléter cette saison. Il sera demandé à Alain Deneu s'il souhaite animer une ou plusieurs soirées dansantes des « Barjos du Tango ». Le remboursement des frais de route des DJ est acté.

Le modèle de bulletin d'adhésion proposé par Florent est validé. Ce dernier en imprimera 110 exemplaires pour le jeudi 24 septembre 2015, date de reprise des cours, lors de laquelle, avec Claudine, il recueillera les premières adhésions pour la saison 2015-2016.

Pierre récupèrera Sandra et Ricardo en gare du Mans le jeudi 24 septembre 2015. Leur train arrive à 18h49. Pour les autres jeudis de la saison avec les Maestros, ce rôle sera à définir selon les disponibilités de chacun des membres du CA.

Les réservations de salle pour les stages et milongas du samedi pour la saison 2016-2017 devront être effectuées au plus tard en janvier 2016.

La milonga du 29 avril 2016 (salle Jules Ferry) sera dédiée aux débutants, sous l'appellation « Bal des débutants ».

Pierre a signé les contrats pour les trois locations de la salle communale de Pruillé-le-Chétif (respectivement pour les milongas des samedis 12 décembre 2015 et 23 janvier 2016, ainsi que pour les 20 ans des « Barjos du Tango », le week-end des 27, 28 et 29 mai 2016).

Une réflexion est engagée sur la possibilité d'organiser un réveillon des « Barjos du Tango », le 31 décembre 2015.

Il est décidé de transférer le siège social de l'association à l'adresse suivante :

Association « Les Barjos du Tango »
Chez Monsieur Florent Morançais
2, rue Victor Bonhommet
72000 Le Mans

Florent se charge des démarches administratives pour rendre effectif ce changement.

La prochaine réunion du CA est fixée au lundi 5 octobre 2015 à 20h00, chez Francis (lieudit « Les Croix » à La Chapelle Saint Aubin).

Fait au Mans, le 28 septembre 2015.

Le Secrétaire
Florent Morançais